

**DATE DE CONVOCATION**  
20 février 2026

**DATE D’AFFICHAGE**  
5 mars 2026

**L’an deux mille vingt-six, le vingt-sept février** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de M. Serge MAUME, Maire.

MMES et MM. DADET Frédéric, DURAND André, FOURNIER Franck, HUGON Marie-Claude, LACAUX Benoît, MAUME Serge, SEVE Yves, THIVAT Laurie, et VAYSSIÉ Frédérique formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE	10
PRESENTS	09
VOTANTS	10

**Excusés :**

M. MAZEROLLE Julien ayant donné pouvoir à Mme THIVAT Laurie.

---

**Madame HUGON Marie-Claude** a été élue Secrétaire de séance.

**Compte-rendu de la séance précédente :**

Il est demandé s’il y a des observations ou corrections à apporter au compte-rendu de la séance du 23 janvier 2026, sans remarque, celui-ci est approuvé à l’unanimité des membres présents et représentés.

**L’ordre du jour est le suivant :**

**1. COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE**

*a. Désignation d’un conseiller référent dans chaque commune pour l’élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde :*

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Communauté de communes concernant la désignation d’un conseiller référent dans chaque commune pour l’élaboration du Plan Intercommunal de Sauvegarde. Il attire l’attention des membres du Conseil sur l’importance d’être représenté dans ce dossier.

Il n’y a pas de délibération à prendre à ce sujet pour le moment cette désignation devra se faire à la suite des élections municipales.

Il souligne aux membres du Conseil que la commune n’a pas été informée du lâché effectué dernièrement par EDF dans la Sioule.

*Désignation d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant au SDE 03 pour la réunion de l’Assemblée plénière du 3 juin 2026 :*

Depuis la convocation le SDE 03 nous a aussi fait savoir qu’il faudra désigner un délégué titulaire et un suppléant pour siéger à l’Assemblée Plénière.

## 2. COMPTABILITE

### a. Approbation et vote du Compte Financier Unique 2025 :

Ce point ne pourra pas être traité car un problème de serveur de la DGFIP a bloqué pendant une quinzaine de jours toute transmission vers leur service ce qui n'a pas permis entre autres de valider et d'éditer le CFU 2025.

Il sera donc voté en même temps que le Budget 2026 par la nouvelle équipe municipale.

### b. Affectation du Résultat 2025 :

Ce point aurait été une affectation anticipée mais n'ayant pas réussi à obtenir la validation des chiffres par la DGFIP ce point est aussi reporté au moment du vote du CFU 2025 et du BP 2026.

### c. Demandes de subventions 2026 :

La commune a été sollicité par Gannat Sport Events pour une subvention dans le cadre de la course cycliste fédérale U19 (juniors) qui aura lieu le samedi 25 avril 2026 ainsi que par d'autres associations. Il convient d'étudier cette demande et de réfléchir aux autres subventions pour établir le budget 2026.

Monsieur le Maire, présente les subventions qui ont été votées et versées en 2025 :

• Association Gannat Sports Events	400,00 €
• A.C.C.A. de Bègues	200,00 €
• Black Cat Bones	500,00 €
• Association La Loco	1 000,00 €
• Association La Route des Eglise peintes en Bourbonnais	100,00 €
• Association Les Amis des Viaducs	100,00 €
• Les Restos du Coeur	200,00 €
• La Ligue Contre le Cancer – Comité de l'Allier	100,00 €
• L'Institut Pasteur	100,00 €
• La Croix Rouge Française	250,00 €
• L.E.A. Claude Mercier	75,00 €
• M.F.R. de Saligny sur Roudon	75,00 €

S'en suit une réflexion :

- André DURAND informe le Conseil que l'Assemblée générale de La Loco aura lieu le 28 mars mais qu'elle verra sans doute son activité diminuer cette année et propose donc de supprimer cette année la subvention qui lui accordée habituellement. Les membres du Conseil s'accordent à dire qu'une annulation ne serait pas normale par rapport aux autres associations et qu'il est essentiel de soutenir les associations bèguoises.

- Monsieur le Maire insiste sur l'importance des associations particulièrement pour les jeunes.

- Il est proposé de peut-être diminuer ces subventions de manière générale étant donné que toutes les aides diminuent.

- Il est convenu de demander à l'ACCA d'organiser une petite action à destination des habitants de la commune (un méchoui par exemple).

- Il est demandé de vérifier s'il y a toujours des élèves bèguois au LEA Claude MERCIER et à la MFR de Saligny sur Roudon avant toute décision.

Deux demandes de cotisations ont été reçues en Mairie :

- Celle de la SACEM pour un forfait adressée aux communes de moins de 500 habitants de 152,01 € T.T.C., auquel il n'avait pas été donné suite en 2025 au vu du peu de manifestation organisée par la commune soumis à cette obligation. La commune n'ayant pas vocation à organisation des animations musicales, ne donnera pas suite.

- L'Allier à Livre ouvert a transmis son appel à cotisation qui s'élève à 32,48 €, il est proposé de la renouveler. Elle est largement amortie puisque qu'elle contribue au financement de l'animation des Nuits de la Lecture depuis 2 ans. Frédérique VAYSSIÉ précise qu'il peut être demandé 2 subventions par an. Cette cotisation est renouvelée.

*a. Vote des taux d'imposition 2026*

Monsieur le Maire expose que comme convenu lors du Conseil du 23 janvier courant, il a été fait un tableau comparatif des taux d'imposition de la commune de ces dix dernières années, que chacun a pu voir dans le compte-rendu de la séance. Que la Direction des Finances publiques et plus particulièrement le Service de la Fiscalité Directe Locale a été consulté pour faire des simulations sur deux montants de produits à savoir : + 10 000 et + 15 000 euros.

**N°26/07 – 7.2 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :**

Suite au Conseil du 23 janvier 2026, il a été fait une analyse des taux d'imposition communaux des 10 dernières années. Ceux-ci ont très peu variés à l'initiative de la commune, les variations les plus importantes l'ont été à la suite de réformes gouvernementales. Ces 5 dernières années, ces taux sont stables.

Les charges de gestion augmentent, les produits progressent peu et les partenaires (Conseil départemental, Région, Etat) vont diminuer les subventions. Si la commune souhaite avancer dans ces projets, il est nécessaire de réfléchir à une augmentation des taux d'imposition pour ne pas avoir à emprunter ou peu.

La Direction des Finances publiques – Service Fiscalité Directe Locale a été sollicité pour un appui technique et voici les simulations que l'on peut présenter à ce-jour :

	Base	Aucun changem <sup>t</sup> de taux	Produits	Simple ajustem <sup>t</sup> du THRS	Produits + 855 €	Coef. Variation 1,091226	Produits + 10 868 €	Coef. Variation 1,136840	Produits + 15 847 €
T.F. (bâti)	303 800 €	32,73%	99 434 €	32,73%	99 434 €	35,72%	108 517 €	37,21%	113 044 €
T.F. (non bâti)	21 300 €	23,23%	4 948 €	23,23%	4 948 €	25,35%	5 400 €	26,35%	5 613 €
T.H.R.S.	53 100 €	9,86%	5 236 €	11,47%	6 091 €	12,37%	6 568 €	12,82%	6 807 €
Coef. correcteur			49 462 €		49 462 €		49 462 €		49 462 €
<b>PRODUIT ESTIME</b>			<b>60 155 €</b>		<b>61 010 €</b>		<b>71 023 €</b>		<b>76 002 €</b>

Ceci n'étant que des simulations, l'outil de vérification des Finances Publiques n'étant pas encore disponible mais il est déjà envisageable de prendre une décision sur les taux.

**VU** la loi de finances 2024 qui a prévu un nouveau dispositif dérogatoire aux règles de lien entre les taux dans son article 151 codifié aux 4 et 6 du I de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) dans sa version du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

**VU** la loi n° 2026-103 de finances pour 2026 qui fixe les bases ;

Il est proposé, suite à ces informations, de faire varier les taux d'imposition en 2026 avec le coefficient de + 1,091226 et, dans un souci de rééquilibrage des taux, de cumuler la dérogation de majoration spéciale de la T.H.R.S. de + 1,61 %.

**Après avoir délibéré, avec 8 voix Pour, 0 Contre et 2 Abstentions des membres présents et représentés, le Conseil Municipal,**

**- VOTE les taux d'imposition pour 2026 suivants :**

- **Taxe foncière bâtie :** 35,72 %
- **Taxe foncière non bâties :** 25,35 %
- **Taxe d'habitation :** 12,37 %

*b. Fond de concours 2025 :*

Le point concernant la proposition d'acquisition d'agrès pour l'aire de jeux s'élargi à un point sur le Fond de concours de 2025. En effet, dernièrement la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne a contacté la Mairie pour suggérer de solder le Fond de concours 2025 qui s'élève à **6 425 €**, au vu de l'échéance électorale.

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de déposer un dossier de demande sur ce fond de concours en y intégrant les points suivants :

- Points à voter :
  - o Il est proposé d'acquérir de nouveaux équipements, plutôt à destination des adultes, pour compléter l'offre de l'aire de jeux pour un montant de 2 770,00 € H.T., il sera ajouté l'achat de béton pour leurs scellements pour 685,32 € H.T. qui seront réalisés par les soins de la commune.  
Il faudrait envisager à l'avenir de rajouter une table de ping-pong en béton ou pierre et un abri pour les parents.
  - o Mise en sécurité du coffret électrique du clocher de l'église.
- Décisions d'investissements déjà prises :
  - o L'extension de réseau pour 3 432,00 € H.T.
  - o Ainsi que certaines acquisitions de matériels qui n'ont pas fait l'objet de subvention.

Nous n'arriverons peut-être pas au montant total mais il serait dommage de perdre ce fond de concours.

**N°26/07 – 7.5 : C.C.S.P.S.L. - FONDS DE CONCOURS 2025 :**

Dans son mail du 5 février 2025 la Communauté de communes Saint-Pourçain Sioule Limagne, rappelle que la commune de Bègues a un reliquat de fond de concours d'un montant de 6 425 €, attribué pour l'année 2025, qu'il serait préférable de solder avant les élections municipales.

Monsieur le Maire propose de solliciter ce fond de concours sur les dépenses d'investissement suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
Extension de réseau électrique	3 432,00 €	Communauté de communes (fond de concours)	6 425,00 €	49,38 %
Acquisition et installation d'agrès pour l'aire de jeux	3 455,32 €			
Mise en sécurité du coffret électrique du clocher	1 120,00 €			
Mairie : Installation de stores vénitiens	855,82 €			
Mairie : Boite à clés	111,00 €			
Acquisition d'une autolaveuse	3 220,80 €			
Acquisition d'une remorque	815,83 €			
		<b>Aides publiques</b>	<b>6 425,00 €</b>	<b>49,38 %</b>
		Ressources propres	6 585,77 €	50,62 %
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>13 010,77 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>13 010,77 €</b>	<b>100 %</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- VALIDE l'acquisition d'agrès pour l'aire de jeux ;
- VALIDE la mise en sécurité du coffret électrique du clocher ;
- MANDATE le Maire pour déposer la demande du fond de concours 2025 pour un montant de 6 425 € sur les investissements mentionnés ci-dessus et de l'imputer au compte 13251.

### 3. VIE COMMUNALE

a. *Eglise : Mise en sécurité du coffret électrique du clocher :*

A la suite de la visite de contrôle des cloches de l'église il s'avère qu'une mise en sécurité du coffret électrique est nécessaire.

Le devis établi par l'entreprise BODET, en charge du contrôle s'élève à 1 120,00 € H.T. soit 1 344,00 € T.T.C. Il est proposé de rajouter ce dossier à la demande de Fond de concours 2025.

### 4. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

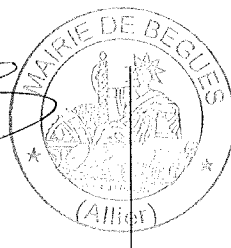
- a. *Trottoirs* : ils commencent à verdir. Le Maire informe le Conseil qu'il a pris contacte avec le Service Technique de la Mairie de Gannat pour savoir s'il ne pourrait pas nous prêter ou louer une balayeuse pour tester. Ils viennent d'en acquérir une nouvelle et nous propose de venir faire un test quand ils l'auront reçue.
- b. *Chemin de la Caborne* : la commune de Gannat a fait établir mercredi un constat d'huissier et sollicite la facture des derniers travaux effectués par la commune de Bègues, pour étudier le sujet.
- c. *Rue Saint-Aignan* : je vous informe que nous avons dû barrer la Rue Saint-Aignan, car l'enduit du pignon de la maison située au 4 tombait sur la route et représentait un danger. Les propriétaires ont été informés et font exécuter des travaux la semaine prochaine, la rue pourra être réouverte à cette issue.
- d. *Elections municipales* : Le Maire informe que la commune vient tout juste de recevoir les listes de candidats pour le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales et qu'il n'y a qu'une liste à Bègues.
- e. *Formation PSCI* : Frédéric DADET relance le sujet. Monsieur le Maire répond que les pompiers devaient venir sur la commune et qu'il ne les a pas vus mais ce n'est pas oublié.
- f. *SICTOM* : Frédérique VAYSSIÉ informe que la modernisation de l'incinérateur de Bayet est validée et qu'elle va être lancée pour un budget prévisionnel de 169 millions d'euros. Ce projet vise à répondre aux objectifs réglementaires de réduction des déchets enfouis et à accompagner la transition énergétique en augmentant la capacité de traitement de l'UVE de 72 000 tonnes/an à 115 000 tonnes/an.
- g. *Terrains en vente* : Monsieur le Maire informe qu'un jeune couple et en pour parler pour l'achat du terrain situé « Route d'Ebreuil ».

Cette séance de Conseil étant la dernière de ce mandat électoral, Monsieur le Maire termine en remerciant son équipe du travail effectué.

**La séance est levée à 20 h 50.**

**Certifié à Bègues, le 27 février 2026**

Le Maire,  
  
**Serge MAUME**



La Secrétaire de séance,

  
**Marie-Claude HUGON**